

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N°37/2023
30 août 2023

L’Autorité belge de la Concurrence approuve l’acquisition du groupe Quoilin par le groupe Louyet

Le 30 août 2023, l’Autorité belge de la Concurrence (ci-après « ABC ») a approuvé la concentration par laquelle le groupe Louyet, à travers sa filiale L. Louyet SA, acquiert le contrôle exclusif des sociétés Garage Quoilin SA, Quoilimmo SA, Quoility SRL et Immobilière Quoilin (ci-après « Groupe Quoilin »).

La concentration a été notifiée le 22 août 2023 et l’application de la procédure simplifiée a été demandée.

L. Louyet SA est une société anonyme de droit belge dont le siège est situé rue de Mons 80, à 6000 Charleroi et dont le numéro BCE est 0471 397 135. Elle exploite plusieurs concessions de marque BMW et/ou MINI, situées dans les provinces du Hainaut, de Namur, du Brabant flamand, du Brabant Wallon, et dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Le Groupe Quoilin, via ses deux filiales opérationnelles « Garage Quoilin SA » (BCE 0424.186.443) et « Garage Quoility SRL » (BCE 0769.535.741) dont les sièges sont situés chaussée de Marche 620, à 5100 Namur, exploite les concessions « garage Quoilin Namur » et « Quoility Cars Ciney » situées dans la province de Namur, ainsi que les concessions « garage Quoilin Marche » et « Quoility Cars Marche » situées dans la province du Luxembourg.

Les parties sont actives dans le secteur de la distribution automobile et des services y associés, à savoir le commerce au détail de véhicules automobiles particuliers neufs et d’occasion, des services d’entretien et de réparation, et la distribution de pièces détachées. Leurs activités se chevauchent sur les marchés de (i) la vente de véhicules particuliers neufs et d’occasion, (ii) la distribution de pièces détachées pour véhicules particuliers, (iii) des services de carrosserie et (iv) de la réparation et de l’entretien.

Dans sa décision du 30 août 2023, l’ABC constate que les conditions d’application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne soulève pas d’opposition.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Damien Gerard
Auditeur général
Tél : + 32 (2) 277 76 57
Courriel : damien.gerard@bma-abc.be
Site internet : www.concurrence.be

L’Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d’une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l’ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L’ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l’Union européenne et la Commission européenne à l’intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).